

Des parents incestueux sans aucune limite !

samedi 12 février 2022 08:01

LE SOMMET DE L'IMMONDE

12/02/2022

LIÈGE - UN DOSSIER HALLUCINANT

Des parents incestueux sans aucune limite !

LAURENCE WAUTERS



Le père incestueux jure qu'il regrette...D.R.

Un Flémallois de 31 ans et son ex-compagne, 35 ans, domiciliée à Chênée, comparaissent à Liège pour y répondre de viols sur leurs propres enfants. Ils espèrent que le tribunal se montrera clément.

[prevnext](#)

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LIÈGE A POURSUIVI, CE VENDREDI, UN DES DOSSIERS DE PÉDOPHILIE LES PLUS LOURDS EXAMINÉS DEPUIS TRÈS LONGTEMPS DANS NOTRE RÉGION. UN PÈRE ET UNE MÈRE DE FAMILLE NOMBREUSE DOIVENT Y RÉPONDRE D'UNE LONGUE SÉRIE DE VIOLS SUR L'ENFANT DE LA DAME, DEPUIS SES CINQ ANS JUSQU'À SES 12 ANS. ILS AURAIENT AUSSI COMMIS DES ATTOUchemENTS SUR LES AUTRES ENFANTS DU COUPLE.

CEUX-CI DEVAIENT SE DÉSHABILLER, PUIS SE METTRE CÔTE À CÔTE, POUR REGARDER LEURS PARENTS VIOLER LEUR AÎNÉ. CE DERNIER DEVAIT PÉNÉTRER SA PROPRE MÈRE PENDANT QUE SON BEAU-PÈRE LE PÉNÉTRAIT...

POUR EXPLIQUER CES FAITS ABSOLUMENT EFFARANTS, LE PÈRE AVAIT DÉCLARÉ QU'IL AVAIT ALORS « UNE SEXUALITÉ TRÈS OUVERTE, SANS LIMITE ».

IL AVAIT DIT « ÊTRE PERDU AVEC LUI-MÊME », À CETTE ÉPOQUE. UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE LUI AVAIT DIAGNOSTIQUÉ UNE DÉPRESSION, ET C'EST SUR LE COMPTE DE CELLE-CI QU'IL A MIS SES GRAVES DÉVIANCES. LA MÈRE DES ENFANTS A QUANT À ELLE PRÉTENDU QU'ELLE ÉTAIT « SOUS EMPRISE » ET QU'ELLE N'AVAIT « PAS OSÉ DIRE NON ». ELLE AVAIT POURTANT FINI PAR PRENDRE SES BAGAGES ET QUITTER LA MAISON, NON PAS POUR PROTÉGER SES ENFANTS QU'ELLE AVAIT LAISSÉS À LEUR PÉDOPHILE DE PÈRE, MAIS PARCE QU'ELLE AVAIT RENCONTRÉ UN AUTRE HOMME, AVAIT RELEVÉ LE MINISTÈRE PUBLIC...

DANS CE DOSSIER HALLUCINANT, TANT LE PÈRE QUE LA MÈRE N'ONT PAS FAIT LE MOINDRE JOUR DE PRISON, CAR ILS SONT SORTIS LIBRES DE LEUR AUDITION PAR LE MAGISTRAT INSTRUCTEUR. UNE DÉCISION « INCOMPRÉHENSIBLE », AVAIT EXPOSÉ LE SUBSTITUT MONTIEL CORTE EN REQUÉRANT 10 ANS CONTRE LE FLÉMALLOIS ET SIX ANS CONTRE LA PRÉVENUE. IL A ÉGALEMENT SOLlicitÉ À L'ENCONTRE DU PRÉVENU, VU L'EXTRÊME GRAVITÉ DES FAITS, UNE MISE À DISPOSITION DU TRIBUNAL D'APPLICATION DES PEINES POUR UNE DURÉE DE 10 ANS.

« À LA FRONTIÈRE DU SUPPORTABLE »

« ON EST, DANS CE DOSSIER, À LA FRONTIÈRE DU SUPPORTABLE

POUR LA DÉFENSE », A DÉCLARÉ L'AVOCAT DU FLÉMALLOIS, M E CROISIER, À L'ENTAME DE SA PLAIDOIRIE. MAIS SELON LUI, IL NE FAUT PAS NÉGLIGER L'INFLUENCE QUE LA MÈRE DES ENFANTS A PU AVOIR DANS CE DOSSIER. CETTE DERNIÈRE, ESTIME-T-IL, AURAIT EU « UN RÔLE DE SUGGESTION, DE MANIPULATION ». L'AVOCAT ESTIME PAR AILLEURS QU'UNE PARTIE DES PRÉVENTIONS EST NON ÉTABLIE. M E BOSQUIN, ÉGALEMENT À LA DÉFENSE DU PÈRE INCESTUEUX, A EXPOSÉ QUE SON CLIENT ASSUME LA RESPONSABILITÉ DE LA MAJEURE PARTIE DES FAITS, CONTRAIREMENT À LA MÈRE DES ENFANTS, « CE QUI MONTRE QU'IL COMMENCE À TRAVAILLER SUR LUI-MÊME », A-T-IL AJOUTÉ. « JE SUIS VRAIMENT DÉSOLÉ »

POUR L'AVOCAT, BEAUCOUP DE TEMPS S'EST ÉCOULÉ DEPUIS LES FAITS, TROP CAR LA JUSTICE A TRAÎNÉ, ET SON CLIENT NE S'EST PAS FAIT À NOUVEAU REMARQUER DÉFAVORABLEMENT (LE SUBSTITUT AVAIT TOUT DE MÊME RELEVÉ UNE SÉRIE DE TEXTOS DANS LESQUELS IL ENVISAGEAIT D'ABUSER D'AUTRES ENFANTS). LA DÉFENSE DEMANDE UNE PEINE DE CINQ ANS ASSORTIE D'UN SURSIS PARTIEL.

POUR LA MÈRE, M E BELLENS A DÉPEINT SA CLIENTE COMME QUELQU'UN SOUS EMPRISE, RÉGULIÈREMENT FRAPPÉE ET ABUSÉE PAR LE PRÉVENU, ET ELLE A DEMANDÉ L'ACQUITTEMENT POUR UNE SÉRIE DE PRÉVENTIONS. SA CLIENTE ÉTAIT SELON ELLE « UN INSTRUMENT, UN INSTRUMENT BEAUCOUP TROP MALLÉABLE, POUR ASSOUVIR LES PERVERSIONS DU PRÉVENU ». ELLE A SOLLICITÉ UNE « PEINE RÉHABILITATRICE », AVEC UN SURSIS COMPLET.

« JE SUIS VRAIMENT DÉSOLÉ POUR TOUT CE QUE J'AI FAIT », A DÉCLARÉ LE PRÉVENU EN FIN D'AUDIENCE. « IL N'Y A PAS UN JOUR OÙ JE N'Y PENSE PAS, JE REGRETTE », A AJOUTÉ LA PRÉVENUE. LE JUGEMENT SERA RENDU LE 11 MARS PROCHAIN.

À partir de l'adresse <https://journal.sudinfo.be/?_ga=2.262985420.1752008023.1619318968-153645714.1529591342&_gac=1.91034984.1619881648.Cj0KCCQiw-LOEBhDCARIsABrC0Tn7q4frNi3yHVb6lqB67VTjN9b4Wh0D6YBeKbYaOBjdnR9ri97swksaApPXELw_wcB#Sudpresse/web,2022-02-12,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2022-02-12,LIEGE,1|14>